CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E133361** **VALABLE JUSQU'AU** **06/07/2027**

ÉDITÉ LE 29/04/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 05/07/1999

Raison sociale : SARL GALLAIS FRERES

Forme juridique : SARL

Capital : 3 811

ZA LA VILLE AU COQ
35800 SAINT-LUNAIRE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC saint malo

Siret : 423 358 415 00028

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 5845359-001-

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 0000021322529604

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 0000021322529604

Situation fiscale et sociale : A jour au 28/02/2026

Téléphone : 02 99 16 63 07 **Fax :** 02 99 16 63 07

Portable : 06 85 11 77 08

Responsabilité légale :
GALLAIS FREDERIC GÉRANT

Site Internet :

E-mail : gallais.jean-yves@wanadoo.fr

Effectif moyen : 2 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 380 000 **Tranche de classification :** CA2

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel	2	07/07/2023
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

29/04/2026 09:12

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.